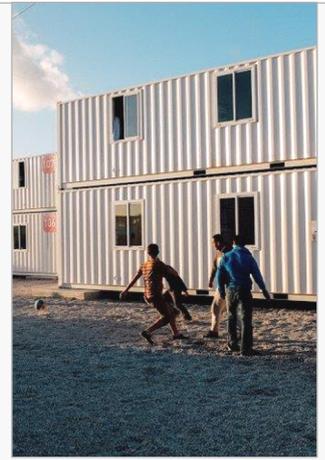




PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

# *L'Etat en action dans le Pas-de-Calais*



## *Rapport 2015*





La présentation du rapport d'activités des services de l'État constitue chaque année un rendez-vous incontournable. C'est un devoir et une fierté pour l'État, pour ses fonctionnaires, que de rendre compte de leur action au service du territoire.

Cet exercice, auquel j'attache une importance particulière, est non seulement l'occasion de présenter les principales actions de l'État dans le département en 2015 mais aussi et surtout de mettre en lumière une année de partenariats étroits, d'efforts conjugués et d'actions concertées au service de nos concitoyens.

Ce rapport montre combien l'administration d'Etat est présente à vos côtés dans sa mission qui est d'exprimer et de défendre l'intérêt général, d'assurer la sécurité, de garantir le respect des lois et de conduire les politiques publiques de sa compétence.

La sécurité et la protection des populations constituent, en premier lieu, une préoccupation majeure. Les attentats qui ont frappé notre pays en 2015 nous l'ont rappelé de manière cruelle. L'ampleur de la crise migratoire qui touche l'Europe et qui concerne tout particulièrement le Pas-de-Calais, nécessite une mobilisation sans précédent de l'État en partenariat avec les acteurs concernés.

Dans ce contexte exceptionnel, la mobilisation des forces de sécurité a permis d'endiguer les atteintes à la sécurité publique et de rendre étanches les frontières avec la Grande Bretagne, tandis que l'Etat a veillé à améliorer les conditions matérielles des migrants et à notamment en les orientant vers des hébergements pérennes.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile, le soutien à l'économie et à l'emploi demeure la priorité de l'action de l'État. Le déploiement des différents dispositifs de retour à l'emploi, comme les contrats aidés, a permis de limiter l'aggravation du chômage en complément de l'accompagnement des secteurs économiques les plus fragilisés.

Le maintien d'une cohésion sociale forte et l'accompagnement des personnes les plus fragiles constituent également un enjeu majeur de notre département. Cela passe par l'hébergement et le soutien des plus démunis, l'accès à un logement digne et la prévention des expulsions locatives notamment à travers la mise en place des CCAPEX (commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).

L'État encourage et valorise aussi la mise en place d'une politique de développement équilibré des territoires intégrant aussi bien la protection du foncier agricole que la préservation des milieux naturels, des sites et des paysages.

En 2015, la réforme de la carte des régions, qui a abouti à la création de la nouvelle région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, au 1er janvier 2016, et la préparation de la mise en œuvre des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de l'État, relatives au renforcement de l'échelon intercommunal, ont fortement mobilisé les services de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales.

Enfin, l'amélioration continue de la qualité du service rendu à nos usagers et le développement de la dématérialisation se sont poursuivis en 2015. Le déploiement de la saisine des administrations de l'Etat par voie électronique illustre la capacité à évoluer au service de nos concitoyens.

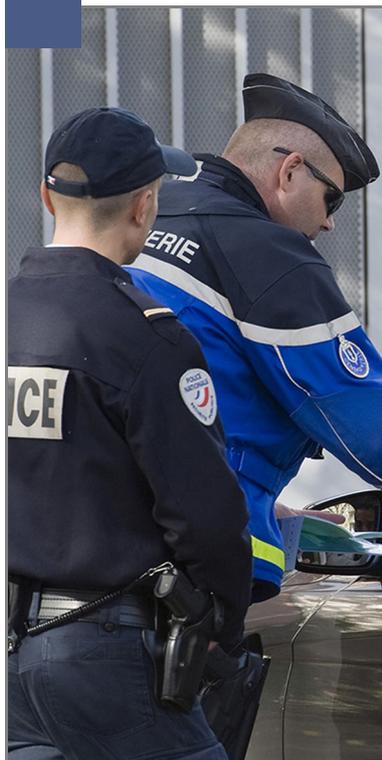
C'est avec plaisir que je signe ce rapport qui sans être exhaustif, porte témoignage d'une administration moderne au service des habitants du Pas-de-Calais.

Fabienne BUCCIO

*L'Etat  
en action  
dans le  
Pas-de-Calais*

---

Rapport annuel  
des services  
de l'Etat 2015



Mieux assurer la sécurité  
et prévenir la délinquance

---

*p. 8*  
Maîtriser et prévenir  
la délinquance

*p. 9*  
Gérer la présence migratoire  
à Calais

*p. 9*  
Lutter contre l'insécurité routière



Protéger les populations

---

*p. 12*  
Prévenir et gérer les risques

*p. 14*  
Garantir la sécurité  
du consommateur



Agir pour la cohésion sociale,  
l'emploi et l'égalité  
des chances

---

*p. 18*  
Promouvoir l'emploi et l'insertion  
professionnelle des jeunes et  
des personnes les plus  
éloignées de l'emploi

*p. 19*  
Anticiper et accompagner  
les mutations économiques

*p. 20*  
Faciliter l'accès à un logement  
de qualité

*p. 22*  
Mobiliser les politiques en faveur  
de la cohésion sociale et des  
jeunes

*p. 24*  
Promouvoir l'égalité des chances  
et la réussite scolaire

*p. 26*  
La gestion humanitaire  
des migrants dans le Calais



Construire un aménagement  
et un développement  
durables du territoire

---

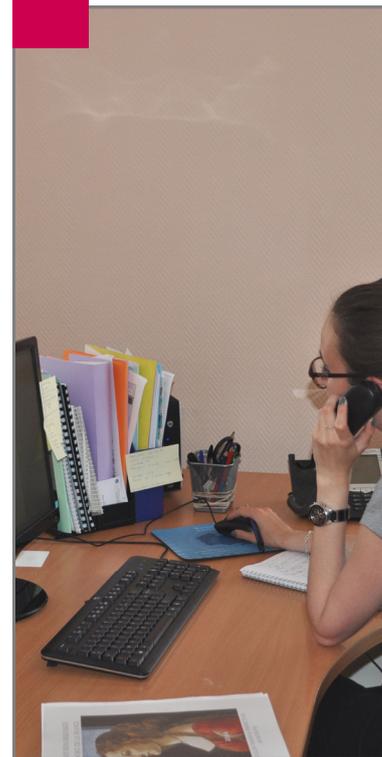
*p. 30*  
Promouvoir une stratégie de  
développement durable

*p. 31*  
Planifier et réguler l'urbanisme

*p. 32*  
Soutenir les projets de  
développement locaux et veiller  
à l'égalité des territoires

*p. 33*  
Accompagner les acteurs des  
territoires

*p. 34*  
Veiller au développement  
cohérent des territoires



Renforcer l'efficacité des  
services de l'Etat

---

*p. 38*  
Des actions concrètes pour  
améliorer la qualité du service  
rendu aux usagers

*p. 40*  
L'accompagnement  
des collectivités territoriales



Mieux assurer  
la sécurité  
et prévenir  
la délinquance





Dans le contexte des attentats de janvier et de novembre 2015, la mobilisation des forces de sécurité a été totale. Le SIDPC a ainsi été au premier plan pour la mise en œuvre des 10 adaptations de posture du plan Vigipirate au cours de l'année 2015. Ces postures ont été par la suite déclinées en alertes, messages, courriers et instructions transmises aux différents acteurs (forces de l'ordre, services de secours, établissements SEVESO, collectivités, réseaux de transports, centres commerciaux, lieux de cultes, écoles,..) devant mettre en place des mesures de sûreté ou de sécurité des populations.

L'ensemble des maires et des présidents d'EPCI ont été réunis permettant une présentation et un échange sur les mesures Vigipirate et les consignes à suivre au sein des différentes collectivités dans le cadre de leurs services ou des manifestations organisées sur leur territoire.



## MAÎTRISER ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

---

**Dans le domaine de la lutte contre la délinquance, l'action des forces de l'ordre a été soutenue.**

En 2015, le nombre de faits constatés a augmenté de 2,33 %, passant de 69 676 en 2014 à 71 301 en 2015, soit 1 625 faits supplémentaires.

**Les atteintes aux biens** ont connu en 2015, une augmentation de 1,12 % (40 044 faits constatés contre 39 601 en 2014) avec des tendances caractérisées par une augmentation des vols avec violence (+ 2,90 %), une forte baisse des vols à main armée (-37,50 %) et des dégradations et destructions (- 6,91 %). En revanche, les cambriolages enregistrent une hausse de 8,48 % (8 274 faits constatés).

La lutte contre les cambriolages demeure une priorité et les dispositifs de prévention comme la participation citoyenne qui compte déjà 103 protocoles signés, continueront d'être développés sur l'ensemble du département.

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique** progressent de 8,83 % avec 14 135 faits constatés contre 12 988 en 2014, en raison principalement de l'augmentation des violences physiques non crapuleuses (+10,45 %) et des menaces de violence (+10,21 %).

**Les escroqueries et infractions économiques et financières** diminuent de 1,52%. Cette baisse s'explique essentiellement par le moindre nombre d'usages de chèques volés ou falsifiés.

**L'accroissement du nombre de faits élucidés** concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 1,55 %, de 69,33 % à 70,88 %) et les atteintes aux biens (+ 0,79 %, de 15,78 % à 16,56 %) illustre le travail et les efforts réalisés par les forces de sécurité.

**La prévention de la délinquance est un enjeu essentiel.** Les services de l'État ont, dans ce cadre, mobilisé les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 745 871 € versés aux collectivités et aux associations pour les aider à mettre en place des actions de lutte contre les violences intra-familiales, la délinquance des jeunes et l'amélioration de la tranquillité

publique. A cette enveloppe se sont ajoutés les crédits spécifiques au financement de dispositifs de vidéoprotection pour un total de 281 478 €.

Le département du Pas-de-Calais compte 14 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et 1 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

#### **La lutte contre les drogues et les conduites addictives.**

En 2015, la mobilisation des forces de l'ordre a permis d'obtenir de bons résultats avec une augmentation de près de 5 % des infractions à la législation sur les stupéfiants.

Les saisies de stupéfiants, notamment celles opérées par les services des douanes demeurent importantes. En 2015, 557 constatations ont permis la saisie de 3 590 kg de produits stupéfiants représentant une valeur globale de 10,1 M€, dont 3 153 kg de cannabis (avec la découverte par les services implantés au tunnel sous la Manche de 2 399 kg de résine en novembre 2015), 23 kg de cocaïne, 42kg d'héroïne et 9 kg d'amphétamines.

Le département du Pas-de-Calais se situe au 5ème rang des départements français pour les quantités et la valeur des produits saisis. Au total, en 2015, 3 394 kg de cannabis, 29 kg de cocaïne, 47 kg d'héroïne, 37 kg de drogue de synthèse, 2 armes et 9 véhicules ont été saisis par l'ensemble des forces de sécurité.

Les services des Douanes ont également saisi en 2015 près de 38 tonnes de **tabacs et cigarettes de contrebande** pour une valeur de 11,3 M€ plaçant le département du Pas-de-Calais au premier rang des départements français dans ce domaine.

En matière de lutte et de prévention des comportements addictifs, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) a permis de soutenir 45 actions à hauteur de 270 573 €.

### **GÉRER LA PRÉSENCE MIGRATOIRE À CALAIS**

---

**La sécurité transfrontalière et la lutte contre l'immigration clandestine constituent un enjeu essentiel de notre département.** Dans ce cadre, la sous-préfecture de Calais assure le suivi local du plan d'action global en matière de lutte contre l'immigration clandestine défini par la déclaration conjointe des Ministres de l'Intérieur britannique et français du 20 septembre 2014, puis celle du 20 août 2015.

Ce plan comporte plusieurs volets en matière notamment de communication, sanitaire, de renforcement de la sécurisation des plateformes transmanche et de lutte contre le trafic d'êtres humains. Il est doté d'un fonds d'intervention conjoint. 9 comités de pilotage franco-britanniques ont été organisés en sous-préfecture et deux audits binationaux ont été menés au port et au tunnel en 2015.

**Des moyens en forces publiques d'une ampleur sans précédent ont été mobilisés tout au long de l'année pour empêcher les passages de migrants vers la Grande-Bretagne.**



### **LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE**

---

Dans la continuité d'une excellente année 2014 ayant enregistré le deuxième plus faible nombre de personnes tuées sur les routes du Pas-de-Calais depuis 1978 (66 tués), l'année 2015, malgré une légère augmentation du nombre de tués (67, soit + 1), enregistre de très bons résultats avec une baisse du nombre des accidents mortels (60, soit - 4), des accidents corporels (587, - 66) et des blessés (718, soit - 104), atteignant, pour ces 2 dernières catégories, les chiffres les plus bas atteints.

**L'accidentologie montre la persistance de comportements à risque dans les domaines suivants :**

- La vitesse** reste la première cause de la mortalité avec 34 % des accidents mortels constatés ;
- L'alcool** est la deuxième cause (citée dans 24 % des accidents mortel) et est à l'origine de 17 accidents en 2015 contre 12 en 2014, soit une augmentation de 42 % ;
- Le non-respect des règles de priorité** est la troisième cause des accidents mortels (16%) est à l'origine de 11 accidents mortels en 2015 contre 8 en 2014, soit une augmentation de 38 %;
- Les stupéfiants** constituent la cause principale de 9 % des accidents mortels (6 en 2015 contre 10 en 2014).

**Les catégories d'usagers les plus concernées par les accidents mortels**, après les conducteurs de véhicules légers, sont **les deux roues motorisés** avec 16% des tués (11 victimes en 2015 contre 14 en 2014) alors qu'ils ne représentent que 2 % du trafic et **les piétons** (11 tués en 2015, soit 16 % des tués).



**Parmi les victimes d'accidents**, la mortalité chez **les jeunes** est en légère augmentation pour la tranche d'âge des moins de 17 ans (7 jeunes décédés en 2015 contre 6 en 2014). La part des 18 à 24 ans demeure importante avec 15 % des tués (10 jeunes décédés) alors qu'ils représentent 8 % de la population départementale. La part des **personnes de plus de 65 ans** diminue mais représente 20 % des tués alors que cette tranche d'âge représente 15 % de la population (13 décédés en 2015).

Les forces de sécurité ont renforcé et adapté leur présence sur les routes du département. En plus des contrôles d'initiative, 54 contrôles concertés ont été programmés, plus de 50 % des contrôles ont porté sur la vitesse et la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, De manière générale, le nombre des infractions constatées a augmenté, notamment celles relatives à la vitesse ou à l'usage de stupéfiants.

**Les actions de prévention se sont poursuivies.** Avec une enveloppe financière d'un montant de 84 800 € dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), 630 actions de Sécurité Routière ont été réalisées en 2015 permettant de sensibiliser près de 170 000 personnes sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

Les 134 Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière, les associations, les collectivités et les services de l'État ont organisé des actions de prévention sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, des stupéfiants et des fautes de comportement, principalement auprès des jeunes et des seniors mais aussi des piétons et des deux-roues motorisés, catégories d'usagers vulnérables.

En complément des actions menées chaque année lors des grands rassemblements comme l'Enduropale, le Main Square Festival, les Nuits touquettoises et l'initiation de challenges ludiques de motards, des actions ponctuelles ont été menées :

- « résultats du bac 2015 »** : une équipe composée d'un policier formateur Anti-drogue, d'un policier Référent Scolaire, d'une ADS et d'un IDSR a sensibilisé 400 jeunes diplômés dans deux lycées de la circonscription d'Auchel à la lutte contre la consommation d'alcool au retour de soirée post- Bac.
- 1/2 journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les entrants au lycée ou en CFA** , organisée par le rectorat de Lille avec la coordination sécurité routière.

# Protéger les populations





### **La gestion des crises est au cœur des missions de l'État.**

En 2015, le Centre Opérationnel Départemental (COD) et/ou des postes de commandement opérationnel (PCO) ont été activés 35 jours, dans le cadre d'événements programmés (Enduropale, route du Louvre, meeting aérien de Bénifontaine, Main Square festival, Tour de France, visites présidentielles ou du premier ministre) ou non prévus (TEKNIVAL, opérations de déminage, risque inondation, blocage du port de Calais, mouvements sociaux).

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a par ailleurs reçu et suivi 35 dossiers de demande de reconnaissance de Catastrophes naturelles (CATNAT).

**L'organisation régulière d'exercices** permet de préparer à la gestion d'une crise les différents acteurs impliqués, de les mobiliser et de créer un véritable vivier d'agents disponibles. 11 ont été montés en 2015 :

4 au Tunnel sous la Manche, relatifs à des entraînements/tests de procédures impliquant la police aux frontières, les sapeurs-pompiers et le SAMU ;

1 à connotation « sûreté » suite à l'ouverture de la maison centrale de détention de Vendin-le Vieil ;

6 exercices de sécurité civile dans un des établissements Seveso « seuil haut » (Apéram à Isbergues), plusieurs exercices en lien avec la zone de défense et de sécurité Nord relatifs à l'Euro 2016, une participation à un exercice nucléaire concernant la centrale de Gravelines et un exercice Orsec-Polmar.

**La lutte contre les pollutions marines accidentelles est en effet un enjeu important pour le département, qui borde le second détroit maritime le plus fréquenté au monde.** Dans ce cadre, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a organisé, le 16 septembre 2015, une journée d'information regroupant une soixantaine de personnes sur le dispositif Orsec-Polmar, au profit des élus du littoral.

Cette journée a été suivie d'un exercice de nettoyage sur la plage de Le Portel, qui a permis de présenter le matériel disponible au centre de stockage de Dunkerque et de former une trentaine d'agents des services techniques des collectivités à leur utilisation.

## **PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES**

---

### **■ La prévention des risques technologiques**

#### **Directive SEVESO**

En 2015, deux plans particuliers d'intervention visant à préparer et apporter une réponse appropriée en cas de crise sur des établissements Seveso « seuil haut » ont été élaborés pour les sociétés Styrolution à Wingles et Apéram à Isbergues.

#### **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

Sur les 14 PPRT à réaliser dans le département, tous ont été prescrits et 12 approuvés. Les 2 derniers sont en phase d'études techniques (PRIMAGAZ à Dainville et CRUDA à Chocques).

De plus la convention de financement des mesures foncières prévues par le PPRT CECA à Feuchy a été signée et permettra à trois foyers situés en zone de délaissement de voir leur bien immobilier acquis par l'EPF.

## Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Les plans de prévention des risques miniers (PPRM), institués par la loi n° 99-245 du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation, ont pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et de limiter les risques pour les biens.

Les PPRM du Lensois et du Béthunois ont été prescrits par arrêtés en date du 10 juin 2015.

### **La prévention des risques naturels**

**Elle repose tout d'abord sur une bonne information des personnes concernées par un risque d'événement.** En 2015, le SIDPC a ainsi diffusé une dizaine d'alertes pour vigilance météorologique « orange » (tempêtes, vagues/submersion marines) auprès de toutes ou d'une partie des communes du Pas-de-Calais et des services de l'État.

Le SIDPC a suivi l'installation des 13 nouveaux sites qui se sont vu équiper du nouveau dispositif de Sirène d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) et a participé à la réception de travaux de ceux-ci. Chaque mois un essai du SAIP est mis en œuvre par le service.

En 2015, 25 courriers de relance ont également été envoyés aux communes des arrondissements de Lens et Béthune pour lesquelles l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire.

En prolongement, 3 PCS obligatoires ont été arrêtés en 2015.

5 PCS non obligatoires ont également été approuvés.

**La protection contre les submersions marines est une préoccupation forte des services de l'État** en raison des enjeux humains, économiques et industriels concentrés sur le littoral du département.

Dans ce cadre, la DDTM, qui assure l'inspection des ouvrages de défense contre la mer et veille à ce qu'ils soient bien entretenus a porté la candidature du projet de reconstruction de la digue de Sangatte au Plan national Submersion Rapide, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission mixte nationale inondation réunie le 11 juin 2015. Les travaux devraient commencer en 2016.

2015 a également été marquée par un important travail de concertation pour l'instruction des PPR littoraux de Oye-Plage, du Boulonnais, du Calaisis et du Montreuillois.

**La gestion des risques d'inondation constitue également un sujet de préoccupation des services de l'Etat.**

En application de la directive inondation, le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie 2016-2021 a été approuvé en 2015. L'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation du delta de l'Aa, de la Haute Deûle, de l'Audomarois et de la Lys est en cours avec un objectif d'approbation pour la fin de l'année 2016.

L'instruction de 3 PPR inondation (pieds de coteaux des waterings, marais Audomarois et Clarence) a par ailleurs débuté en 2015 et un programme d'étude sur le bassin du Boulonnais, préalable à des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), a été labellisé en 2015, permettant un financement par l'État des études correspondantes.

Par ailleurs le programme de travaux du PAPI sur le littoral Bresle – Somme – Authie a été labellisé.



**Pour mémoire en 2015, l'Etat a mobilisé 3 702 218 € de crédits au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels (dit Fonds Barnier).**

### ■ *En 2015 les services de l'Etat ont maintenu un rythme de contrôle soutenu des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).*

668 sites du département sont soumis à autorisation, dont 90 relèvent de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Corrélativement 206 sites sont soumis à enregistrement, dont 129 relevant d'un suivi de la DDPP).

530 visites d'inspection d'ICPE ont été diligentées en 2015 par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui ont produit 105 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et 22 procès verbaux d'infraction ; 212 contrôles inopinés ont par ailleurs été réalisés.

Les services de la DDPP ont pour leur part procédé à 116 inspections.

### ■ *Le contrôle des établissements recevant du public (ERP)*

**21 064 ERP** et **1** immeuble de grande hauteur sont répertoriés dans le département du Pas-de-Calais.

En 2015, 1 266 visites de sécurité périodiques (ce chiffre comprenant les visites de chaque ERP et chaque cellule d'un établissement donné) et 483 visites de réception de travaux et visites avant ouverture ont été effectuées. On recense également 2 150 études de dossiers.

Au total, 233 avis défavorables ont été émis au cours de l'année 2015. Le suivi de ces avis défavorables est effectué conjointement par le SIDPC, les sous-préfectures et le Service Départemental d'Incendie et de Secours en collaboration avec les maires des communes concernées.

## GARANTIR LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

La vigilance et la mobilisation des services de l'État sont constantes dans ce domaine. Dans ce cadre, la DDPP en premier lieu, et les autres services de l'État (Douanes, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de Santé) effectuent des missions en matière de protection de la santé humaine et des animaux mais également de loyauté des transactions.

### ■ *La santé publique*

62 infractions ont été enregistrées par les services douaniers du Pas-de-Calais en 2015 portant essentiellement sur des saisies de médicaments à usage humain contrefaits, acheminés par voie postale suite à des commandes effectuées sur Internet. Au total, 22 850 unités (comprimés, tubes de crème) ont été saisis.

La protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine est également un enjeu majeur. En 2015, les services de l'ARS ont ainsi procédé à 5 558 prélèvements et analyses, aucune restriction d'usage n'ayant été prononcée. 2 911 analyses ont par ailleurs été réalisées sur les piscines et 246 pour les baignades naturelles (mer et eau douce).



### ■ *La Santé et la protection animales*

Il s'agit à la fois de détecter et prévenir les principales maladies animales mais également de surveiller et traiter les foyers avérés pour protéger la population, la plupart des maladies animales étant transmissibles à l'homme (salmonellose, influenza aviaire, tuberculose, brucellose) et préserver l'économie agricole.

En 2015, la DDPP a été particulièrement mobilisée par la réapparition de la fièvre catarrhale ovine et l'influenza aviaire hautement pathogène. Si, le département du Pas-de-Calais n'a pas été directement touché, les mesures de surveillance sur les élevages ovins ont été renforcées.

Dans ce cadre, 40 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance concernant divers élevages (bovins, volailles, abeilles,...), suite à des suspicions de maladies animales, ont été transmis aux éleveurs concernés. Pour 3 d'entre eux, la suspicion a été confirmée et des mesures de dépeuplement mises en œuvre.

### **La qualité et la sécurité alimentaires**

Les services de la DDPP sont très attentifs à la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires remises aux consommateurs et assurent un contrôle à tous les stades de la chaîne alimentaire. La mise en œuvre des enquêtes et inspections s'effectue selon les priorités nationales et départementales. Le contrôle des produits de la pêche à Boulogne-sur-Mer est ainsi un enjeu national.



Une inspection permanente est par ailleurs assurée dans les quatre abattoirs de boucherie du département et mobilise 24 agents de la DDPP.

La DDPP assure également, en coordination avec l'ARS, les enquêtes lors de toxi-infections alimentaires avérées et d'alertes alimentaires afin d'en déterminer l'origine et prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le danger.

#### **Dans ce cadre :**

- 100 alertes sanitaires et 33 toxi-infections alimentaires collectives ont été traitées en 2015,
- 1 335 analyses sur des denrées d'origine animales ou végétales, des animaux d'élevage ou des aliments pour animaux ont été demandées,
- les anomalies les plus graves constatées lors des différentes interventions ont fait l'objet de 96 mises en demeure entraînant 9 fermetures d'établissement, 4 suspensions et un retrait d'agrément.

### **La protection économique**

Les services de l'État détectent les éventuelles pratiques anticoncurrentielles sur le marché et s'assurent que les consommateurs sont bien informés sur les prix et les conditions de vente, quel que soit le secteur d'activité (notamment, le e-commerce) et recherchent les pratiques déloyales et illicites comme les ventes hors établissement (vente à distance, démarchage à domicile) portant préjudice aux personnes souvent les plus vulnérables.

En 2015, la DDPP a ainsi contrôlé 1 128 entreprises donnant lieu à 532 mesures administratives : 483 avertissements et 49 injonctions. Par ailleurs, près de 800 courriers de consommateurs portant sur des litiges de nature civile ont été traités principalement dans les domaines de la vente à distance, de la téléphonie mobile, des assurances complémentaires et des malfaçons dans le secteur immobilier.

Dans le contexte de la crise de l'élevage, une attention particulière a été accordée aux contrôles dans la grande et moyenne distribution pour vérifier la traçabilité et les modalités d'information sur l'origine des viandes de boucherie commercialisées.

La DDPP intervient également dans le domaine de la **qualité et de la sécurité des produits** (cosmétiques, matériaux au contact des denrées alimentaires, jouets, articles de maroquinerie) et des prestations de services. 353 ont ainsi été contrôlées en 2015 donnant lieu à 115 suites administratives. Sur 49 prélèvements opérés, 9 se sont par ailleurs avérés non conformes et

dangereux (jouets, maroquinerie, poudres colorantes festives).

Les services de la DDCS interviennent également dans le domaine de la protection des consommateurs et ont, dans ce cadre, procédé à 372 inspections portant notamment sur les structures d'activités physiques et sportives et d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs.

### **▣ *La mobilisation dans la lutte contre les contrefaçons est demeurée soutenue.***

En 2015, les services des Douanes ont enregistré 562 constatations aboutissant à la saisie de 143 592 articles représentant une valeur de 9,3 M€. Les saisies les plus importantes ont été réalisées dans le fret commercial transporté par des routiers étrangers mais également dans les colis acheminés par fret express et postal. Les secteurs les plus concernés ont été ceux de l'habillement, de la maroquinerie de luxe, de la parfumerie, des jouets et médicaments à usage humain.



### **▣ *Les missions dans le commerce international***

Les services de l'État ont établi en 2015 :

- ▣ 3 022 certificats sanitaires pour l'expédition d'animaux ou produits animaux vers d'autres États membres de l'Union Européenne,
- ▣ 4 557 certificats sanitaires et de salubrité pour l'exportation de denrées animales ou d'origine animale vers des pays tiers,
- ▣ 5 186 attestations pour l'exportation de denrées d'origine végétale.

# Agir pour la cohésion sociale, l'emploi et l'égalité des chances





## **PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI**

Les services de l'État, au premier rang desquelles l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE) Pas-de-Calais, ont été mobilisés tout au long de l'année 2015, notamment dans le cadre du service public de l'emploi piloté par les sous-préfets d'arrondissement pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Tous les dispositifs disponibles, en particulier les contrats aidés, ont été mobilisés.

- ❑ **3 675 Contrats Uniques d'Insertion (CUI) – Contrats Initiative Emploi (CIE)** ont été signés en 2015 dans le secteur marchand avec un taux de réalisation de 110 % de l'objectif départemental, bénéficiant aux personnes les plus éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée (72,3%), bénéficiaires du RSA ;
- ❑ Le dispositif CIE Starter, lancé en 2015, a connu une mise en œuvre satisfaisante ;
- ❑ **10 319 CUI - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)** ont été prescrits dans le secteur non marchand avec un taux de réalisation de 100% de l'objectif départemental. L'allongement constaté de leur durée moyenne permet désormais de proposer des parcours plus adaptés aux besoins des bénéficiaires ;
- ❑ **1 928 Emplois d'Avenir** (dont 280 emplois dans le secteur marchand) ont été signés en 2015. D'excellents résultats ont été obtenus en Pas-de-Calais s'agissant du taux de jeunes bénéficiant d'un engagement de formation (96,3 % contre 88 % à l'échelle nationale) et la préparation à la sortie des jeunes largement anticipée ;
- ❑ **4 550 contrats d'apprentissage** avaient été signés dans le département à fin décembre 2015.

L'État a également conventionné et accompagné, au cours de l'année 2015, **108 structures** d'insertion par l'activité économique, dont 3 créations de nouvelles structures, pour un montant de 31,9 M€. 2 920 personnes sont sorties du dispositif d'insertion, dont 1 482 avec une plus value personnelle dans leur parcours et 443 ont été orientées vers un emploi durable.

S'agissant de l'insertion professionnelle des handicapés, l'accompagnement de 13 entreprises adaptées a permis, en 2015, le co-financement de 556 aides au poste, en complément des actions conduites dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PRITH).

### **▣ Les actions en faveur des jeunes**

Le soutien de l'État en faveur des jeunes se traduit par la mobilisation de plusieurs dispositifs au premier rang desquels la **Garantie Jeunes**, mise en œuvre dans le département du Pas-de-Calais depuis le 1er janvier 2015. La Mobilisation de l'État et de ses partenaires, dont le Conseil départemental, a permis de faire entrer 2 280 jeunes dans ce dispositif avec des premiers résultats particulièrement encourageants, notamment en matière de mise en relation avec les entreprises.

Le déploiement de la Garantie Jeunes intervient par ailleurs en complément d'autres dispositifs comme les emplois d'avenir, évoqués ci-dessus, le **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)**, alloué sous forme d'aides directes aux jeunes bénéficiaires pour financer des actions

complémentaires à l'accompagnement personnalisé (aides au logement, à la mobilité, à la santé...) et renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à des obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels), le **parrainage vers et dans l'Emploi**, par la mise en relation des jeunes avec des bénévoles (actifs ou retraités), qui mobilisent leur réseau professionnel.

L'État a également assuré, en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre du programme européen de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), dont ont bénéficié 1 257 jeunes en 2015.

## ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

### ■ **Le suivi et l'accompagnement des entreprises en difficulté**

La situation des entreprises dans le département a conduit à constituer un dispositif de suivi permanent des entreprises en difficulté à l'échelle départementale. Dans ce cadre et en complément des cellules locales, animées par les sous-préfets dans leurs arrondissements respectifs, la cellule de veille départementale s'est réunie 6 fois en 2015 pour suivre 66 entreprises, impliquant près de 24 000 salariés. Des dispositifs de suivi exceptionnels ont également été mis en œuvre au cas par cas.

Le **CODEFI** qui ne s'était plus réuni formellement dans le département du Pas-de-Calais depuis décembre 2010 a été réactivé et s'est réuni à 2 reprises en 2015.

**La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)**, qui examine les demandes de délais présentées par les entreprises connaissant des difficultés de paiement de leurs échéances fiscales et sociales et les demandes de remise de dettes fiscales et sociales, a instruit en 2015 179 dossiers (81 nouvelles saisines et 98 réexamens).

80 entreprises employant 2 916 salariés, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, dans les secteurs de l'industrie et du BTP, ont bénéficié d'un plan par la CCSF (63 nouveaux plans et 17 plans maintenus) pour un montant de 20,7 M € de créances fiscales et sociales.

Les services de l'État accompagnent également les entreprises et les salariés à travers plusieurs dispositifs :

- ❑ **le recours à l'activité partielle** : en 2015, 723 entreprises (+ 16,8 % par rapport à 2014) ont sollicité une autorisation de recours à l'activité partielle, concernant 18 149 salariés (+ 21,8 % par rapport à 2014) pour un total de 4,78 millions d'heures autorisées. Ces demandes ont concerné majoritairement des entreprises de moins de 20 salariés principalement dans les secteurs de la métallurgie et du BTP ;
- ❑ **l'appui aux mutations économiques** permet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés dans le cadre des mutations économiques internes à l'entreprise. En 2015, 5 conventions ont été signées avec des entreprises de moins de 250 salariés, correspondant à la cible du dispositif et ont concerné 345 salariés ;
- ❑ **l'allocation temporaire dégressive** permet d'aider financièrement les salariés licenciés pour motif économique qui acceptent des emplois de reclassement comportant une rémunération mensuelle inférieure à celle qu'ils percevaient au titre de leur emploi antérieur. 8 conventions ont été signées en 2015 dans le Pas-de-Calais, concernant un potentiel de 1 266 salariés.
- ❑ De plus l'année 2015 a été marquée par le traitement du dossier de la SCOP Seafrance suite à sa liquidation judiciaire, portant sur 467 emplois CDI ;
- ❑ **les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)** dans le cadre de la procédure de licenciement collectif : 13 PSE (Tioxide, Arc International, SCOP Seafrance) ont été notifiés en 2015 pour un total de 1 912 salariés, dont 5 qui ont fait l'objet d'une validation (accord collectif majoritaire) ;
- ❑ **les conventions de revitalisation** : 8 conventions sont en cours, dont 4 sur l'arrondissement de Béthune, 1 sur l'arrondissement de Calais, 1 est commune aux

arrondissements de Lens et Béthune, 1 sur l'arrondissement de Boulogne et 1 sur l'arrondissement de Saint-Omer.

### **Attirer les entreprises et accompagner leur développement :**

**La montée en puissance du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)** s'est poursuivie en 2015 avec outre l'amélioration des délais de traitement des demandes (19,7 jours en 2015 contre 25,6 jours en 2014), 16 000 entreprises bénéficiaires (imputation sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, restitution de l'excédent pour les PME et les entreprises en difficulté) pour un montant global de 108,4 M€ et 203 entreprises ayant bénéficié du préfinancement du CICE pour un montant total de 17,09 M€.

**En 2015, une entreprise du département a bénéficié d'une prime d'aménagement du territoire (PAT)** pour un montant global de subvention de 1,347 millions d'euros permettant la création de 700 emplois.

## **FACILITER L'ACCÈS A UN LOGEMENT DE QUALITÉ**

### **Développer une offre de logements accessibles et lutter contre l'habitat indigne.**

L'État a maintenu ses efforts pour le développement d'une offre de logements accessibles et la lutte contre l'habitat indigne.

**S'agissant de la construction et la rénovation de logements sociaux**, l'État a cofinancé en 2015 la construction, pour un montant de 3,3 M€ de crédits au titre des « aides à la pierre », de 2 067 logements sociaux, répartis comme suit : 1 304 PLUS, 467 Programmes Locatifs Aidés pour l'Insertion (PLAI), 111 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) et 185 Prêts Sociaux Location Accession (PLSA) .

S'agissant de la rénovation du parc privé, la dotation de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat en Pas-de-Calais s'est élevée à 14,2 M€, dont 3,7 M€ au titre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) et a permis de rénover 1 556 logements.

### **L'intervention de l'ANRU**

L'année 2015 a été la dernière année de déploiement du Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU). Les engagements au titre de l'année 2015 se sont élevés à 13,4 M€ et les paiements à 29,4 M€. L'ensemble des opérations financières maintenues dans les conventions relatives aux projets de rénovation urbaine du département a été engagé dans les délais prévus.

L'année 2015 a également été marquée par le début de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il prévoit à l'échelle nationale, un soutien à hauteur de 5 Mds€ au profit de quartiers d'intérêt national et de quartiers d'intérêt régional, ces derniers ayant été sélectionnés dans le courant de l'année 2015 dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan État-Région (CPER) ; pour mémoire une enveloppe de 100 M€ a été inscrite dans le CPER Nord – Pas-de-Calais.

3 sites d'intérêt national et 8 projets d'intérêt régional ont été retenus pour le département du Pas-de-Calais. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a accompagné les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans la préparation des protocoles de préfiguration, qui constituent la feuille de route préalable à la mise en œuvre opérationnelle des opérations de chaque quartier.

**La mobilisation du foncier public** de l'État et de ses opérateurs contribue également aux objectifs de production de logements. En 2015, 6 cessions sont intervenues dans le département représentant un potentiel de création de 154 logements. Par ailleurs, 221 logements, dont 112 sociaux, ont été mis en chantier sur des terrains déjà cédés.

## ■ *La lutte contre l'habitat insalubre, priorité des services de l'État dans le département.*

La création d'un guichet unique d'éradication de l'habitat indigne, qui centralise tous les signalements de logements potentiellement indignes, facilite la coordination des différents intervenants. En 2015, il a enregistré 661 signalements, la plupart ayant fait l'objet d'une démarche amiable auprès des propriétaires et 95 ayant été transmis à l'ARS pour instruction. Celle-ci a mené 84 contrôles de logement potentiellement indignes en 2015.

Il convient de signaler la signature, en juillet 2015, d'une convention entre la DDTM et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), permettant la consignation de l'allocation logement en cas de non décence. Les premiers effets positifs de cette disposition permise par la loi ALUR sont déjà perceptibles.

## ■ *Les dispositifs d'hébergement*

**L'hébergement des personnes en difficulté est en enjeu essentiel.** Dans ce cadre, les coordonnateurs des SIAO ont poursuivi les travaux d'organisation et de développement de nouvelles procédures avec les partenaires de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, conformément au protocole local validé par la DDCS.

Le SIAO constitue l'outil privilégié pour accueillir, orienter et apporter les premiers secours à toute personne en situation d'urgence sociale à l'appui d'outils spécifiques : l'accueil de jour/nuit, le 115 (SAMU social) et les équipes mobiles (maraudes).

**Le dispositif hivernal d'hébergement des personnes sans abri a bien fonctionné.** La campagne hivernale 2014-2015 a été marquée par un hiver doux mais 824 personnes ont été accueillies

Des moyens supplémentaires ont été déployés pour assurer une mise à l'abri de l'ensemble des demandeurs durant l'hiver 2015-2016 :

- 182 places en niveau « temps froid » ont été mobilisées pour la mise à l'abri de l'ensemble des demandeurs,
- 70 en niveau « temps grand froid »,
- 100 places supplémentaires dans des salles et des centres hospitaliers ont été réservées afin de répondre à l'ensemble des demandes durant les périodes de « grand froid et froid extrême ».

Une résidence accueil de l'association la Vie Active a été ouverte fin 2015 sur l'arrondissement de Calais, ce qui a porté la capacité pour le département du Pas-de-Calais à 286 places ouvertes pour l'hiver 2015-2016.

## ■ *La mise en œuvre des mesures opérationnelles pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées*

L'accès au logement reste une des priorités essentielles des services de l'État au profit des publics les plus en difficultés que sont les sans logement ou encore les personnes en situation d'expulsion locative.

L'année 2015 a, dans ce cadre, été marquée par le lancement de la réforme des attributions de logement social. La DDTM a accompagné les EPCI et les bailleurs sociaux du département dans la mise en œuvre de la nouvelle politique intercommunale de gestion de la demandes d'attribution de logements sociaux. Au 31 décembre 2015, sur les 9 EPCI soumis à cette obligation, 7 ont installé leur conférence intercommunale du logement (**CIL**).

**S'agissant du droit au logement opposable (DALO)**, la commission de médiation a encore connu en 2015 une activité soutenue avec 324 dossiers examinés (en baisse par rapport à 2014). 153 ont fait l'objet d'une décision de rejet et 106 ménages ont été déclarés prioritaires en urgence, dont 15 au titre d'une réorientation en hébergement. Les délais d'instruction des dossiers (40,2 jours en moyenne) et de relogement (154,1 jours en moyenne) sont satisfaisants.

A noter que l'arrondissement de Lens concentre à lui seul 57% des dossiers reçus.

## ■ *L'accueil des demandeurs d'asile a pleinement mobilisé les services de l'État.*

Face à la croissance des demandes d'asile, 2 projets de transformation de 42 places d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), 24 à Arras et 18 à Lens, ont été autorisés avec une ouverture progressive de septembre à décembre 2015, portant la capacité d'accueil du département à 282 places de CADA et 84 places en HUDA.

Le taux d'occupation des 3 CADA du Pas-de-Calais a atteint les 100 % en 2015 avec 41 134 journées et 1 716 nuitées ont été réalisées.

Les HUDA ont accueilli 271 personnes au cours de l'année 2015 et 359 demandeurs d'asile ont été accueillis dans des dispositifs de droit commun (urgence, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, stabilisation ou hôtel).

## ■ *Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)*

La signature le 8 octobre 2015 par la Préfète et le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont les travaux d'élaboration avaient débuté en 2014, a également constitué une avancée importante.

Ce plan a pour objectif d'assurer une plus grande fluidité pour les personnes défavorisées, entre le logement et l'hébergement, de faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement, de diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et de coordonner les dispositifs d'accompagnement.

L'un des principaux objectifs du PDALHPD vise à privilégier la prévention des expulsions locatives et le maintien dans le logement. Dans ce cadre, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX), qui émet des avis et des recommandations pour tenter d'éviter les expulsions domiciliaires, a été mise en œuvre à titre expérimental en 2015 dans l'arrondissement d'Arras. Elle a examiné 183 dossiers d'impayés de loyers et charges, sur les 281 commandements de payer signifiés par les huissiers de justice. Sa généralisation sur l'ensemble du département sera effective en fin du premier semestre de l'année 2016.

Cette volonté affichée de traiter le plus en amont possible les situations des personnes en impayés de loyers et charges a été motivée par le constat de l'augmentation significative (+ 40 % en 2015 // à 2014) des octrois de concours de la force publique accordés pour mener à bien des expulsions locatives.

## *MOBILISER LES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES JEUNES*

---

### ■ *Les contrats de ville*

L'année 2015 a été marquée par la signature des **11 contrats de ville** du département, issus de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, avant la fin du premier semestre.

La DDCS a apporté un appui technique et méthodologique aux EPCI et aux communes signataires des Contrats de ville et aux porteurs des projets.

En 2015, dans le contexte de la mise en œuvre des mesures des Comités Interministériels à l'égalité et à la Citoyenneté des 6 mars et 26 octobre, les crédits mobilisés au titre de la politique de la ville ont connu une augmentation de 16 % par rapport à 2014 et se sont élevés à 8 077 111 €, pour le financement de 561 actions.

En matière de **réussite éducative**, 30 PRE (Plan de Réussite Éducative) sont actuellement en cours dans le Pas-de-Calais.

**Enfin, 120 postes d'adulte relais sont effectifs dans le département en 2015.**

### **▣ La politique en faveur des jeunes repose sur plusieurs dispositifs.**

La DDCS soutient les actions de proximité en faveur de la jeunesse. En 2015, 54 actions portées par 30 collectivités ou associations ont bénéficié d'un concours financier souvent décisif. Le déploiement de crédits supplémentaires au titre du Comité Interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC) a permis de financer des projets dans les domaines de l'éducation aux médias, la démocratie participative et l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Le développement du service civique contribue à renforcer l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes.** Dans le cadre des engagements du Président de la République, l'année 2015 a été marquée par une augmentation très importante du nombre de jeunes effectuant une mission de service civique : 1003 contre 634 en 2014. 218 structures d'accueil (contre 111 en 2014) ont disposé d'un agrément permettant de proposer 1200 missions.

L'action de la DDCS a également porté sur l'amélioration de l'accès à ce dispositif aux jeunes les plus en difficulté (public relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, jeunes en situation de handicap ou de décrochage scolaire, jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Au total, depuis 2010, 2 964 jeunes se sont engagés dans ce dispositif dans le département.

1 800 diplômes du BAFA ont par ailleurs été délivrés en 2015, permettant notamment de répondre aux besoins de qualification des intervenants sur les temps d'activité périscolaire.

**L'amélioration de l'accès à la pratique sportive** est également un enjeu important de réduction des inégalités. En 2015, l'enveloppe du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour le Pas-de-Calais s'est élevée à 2 132 745 € et a permis de soutenir 155 associations locales et 55 comités départementaux sportifs. Ces partenaires permettent de lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, de soutenir la professionnalisation du mouvement sportif et le développement des activités périscolaires. Par ailleurs, 20 nouveaux emplois labellisés CNDS ont été soutenus en 2015 à hauteur de 497 885 €.

**La protection des mineurs vulnérables est aussi un enjeu.** En 2015, le nombre de pupilles de l'État s'est élevé à 235, en augmentation constante depuis 2009. 65 enfants ont été admis entant que pupille de l'État et un cinquième Conseil de Famille a été créé en 2015 pour améliorer leur prise en charge.

### **▣ La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**

En 2015, les travaux de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Pas-de-Calais se sont concentrés sur trois priorités :

- ▣ la poursuite des travaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, et de facilitation de l'accès aux pratiques sportives,
- ▣ le renforcement de la visibilité de l'égalité hommes/femmes, notamment dans le cadre des nouveaux contrats de ville,
- ▣ la valorisation des parcours féminins du département.

**L'opération « 62Elles »** a poursuivi ses actions en soutenant plus d'une centaine de femmes tout au long de l'année.



La sensibilisation et l'information des collectivités porteuses d'un contrat de ville a fait l'objet d'un

séminaire « Contrat de ville et égalité femmes-hommes : comment agir ? », qui s'est tenu le 5 novembre 2015 et qui a réuni plus de 140 personnes.

Enfin l'action des réseaux de lutte contre les violences conjugales s'est poursuivie avec l'accompagnement des réseaux émergents sur Boulogne, Berck et Calais et l'organisation de 4 sessions de formation, regroupant plus de 80 participants, à la prise en charge des publics en situation de violence.

## PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE \_\_\_\_\_

### ▣ *La réduction des inégalités*

La mise en œuvre des différents dispositifs de réduction des inégalités s'est poursuivie à travers :

- ▣ l'opération « Repérage-Diagnostic-intervention précoce » impulsée par l'ARS dans le cadre du plan autisme, dont l'objectif est de repérer de manière précoce les enfants présentant des difficultés dans l'acquisition du langage oral pour leur apporter, au sein de l'école, une aide spécifique ou pour les orienter si cela est nécessaire vers un suivi médical adapté ;
- ▣ le renforcement du réseau des unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (ouverture d'une seconde UPE2A au collège Gambetta à Arras à la rentrée scolaire 2015 et anticipation de moyens d'enseignement pour la scolarisation des enfants et mineurs isolés en lien avec la situation migratoire calaisienne) ;
- ▣ l'accompagnement des élèves en situation de handicap par le renforcement du réseau des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) : création de 3 ULIS en école primaires, 2 en collèges et 4 en lycée en 2015 ;
- ▣ la continuité des prises en charge tout au long du parcours scolaire ;
- ▣ des recrutements supplémentaires (+ 45,3 ETP) et le renforcement de la formation des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).

### ▣ *L'éducation prioritaire*

L'année 2015 a été marquée par la **modification du zonage de l'éducation prioritaire** du Pas-de-Calais avec une augmentation du nombre de réseaux, qui passe, de 36 en 2014, à 42 en 2015.

De nouveaux territoires (Frévent, Etaples et Aire-sur-la-Lys) ont intégré la nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui couvre à la rentrée 2015, 15 % des écoles et 20 % des effectifs du 1er degré (contre 14,2 et 18,2 % en 2014), 24 % des collèges et 23,2 % des effectifs des collèges (contre 22,4 et 19,5 % en 2014).

Au global, l'éducation prioritaire représente 28,3 % des effectifs d'enseignants du 1er degré et 30 % de ceux du collège. La formation continue des enseignants et des directeurs d'école et l'implication des cadres constituent dans ce cadre un enjeu essentiel.

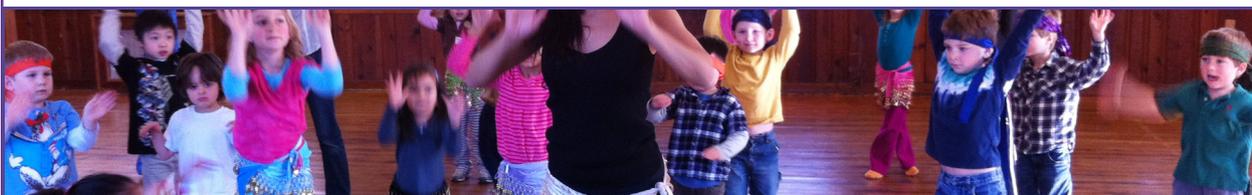
Le renforcement du dispositif « Plus de maîtres que de classes », qui permet de répondre aux difficultés des élèves et les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux (+ 60 EPTP), doit également être souligné.



## ■ *La réforme des rythmes scolaires*

L'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires, en lien avec la DDCS, qui co-instruit les projets de Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) et conseille les collectivités (avec une attention particulière pour les collectivités rurales), est également un enjeu important. L'effort de généralisation sur l'ensemble du territoire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 a bénéficié des crédits du «fonds de soutien au développement des activités périscolaires».

Pour la rentrée 2015, 440 PEDT ont été validés (132 en 2014) et 626 communes sur les 714 disposant au moins d'une école ont déposé un projet éducatif territorial, soit un taux de couverture de 88 % du territoire départemental.



## ■ *La lutte contre les phénomènes de violences et de harcèlements*

Elle constitue une priorité des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) dans le Pas-de-Calais. Un important travail a été engagé pour mesurer le climat scolaire des écoles et des établissements et accompagner les équipes éducatives. Le partenariat avec les services de police et de gendarmerie a conduit à développer des outils originaux comme la lettre d'avertissement pour les mineurs auteurs d'incivilité ou l'accueil des personnels de direction et d'inspection stagiaires au cours d'une « semaine régalienne ».

En matière de harcèlement, une cellule de suivi a été mise en place au sein de la DSDEN pour s'assurer de l'efficacité des prises en charge au sein des établissements. Au sein de chacun des 5 bassins d'éducation, une équipe de 6 personnes ressources a été mise en place et formée pour développer des actions de formation et de prévention.

## ■ *Lutter contre le décrochage scolaire par la mise en œuvre des différents dispositifs concernés*

Le dispositif de la « **classe projet** » cible les élèves en voie de décrochage et présentant des profils spécifiques (phobie scolaire, passage en conseil de discipline pour des faits d'agressivité ou de violence) qui, après repérage par les cellules de veille de l'établissement, sont sortis momentanément de leur classe et pris en charge par un coordonnateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) pour retravailler le projet, l'estime de soi, faire un bilan de compétences, travailler les matières fondamentales par la construction d'un projet culturel et découvrir un champ professionnel par une immersion en entreprise.

Le dispositif « **démission impossible** » consiste en la mise en œuvre de parcours personnalisés et de l'alternance pour les élèves de moins de 16 ans dans le département du Pas-de-Calais avec pour objectifs principaux :

- d'améliorer significativement la prise en charge de la difficulté scolaire, première étape de la lutte contre le décrochage,
- de recourir à l'alternance comme modalité particulière de prévention du décrochage à laquelle il faut donner du sens (pour les élèves de plus de quinze ans) ;
- de préparer les conditions qualitatives favorables à la réussite des re-scolarisations complexes en liaison avec les partenaires (PJJ, Aide Sociale à l'Enfance) et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de 10 enseignants chargés de mission qui sont à disposition des équipes éducatives d'un territoire donné, pour une partie de leur temps de service. Pour chaque situation, l'expertise apportée doit conduire à développer une prise en charge individualisée et un parcours personnalisé. En 2014/2015, 616 jeunes sous obligation scolaire ont été accompagnés.

Les actions en faveur de la **sensibilisation à la mémoire** se sont poursuivies en 2015 avec l'organisation du concours scolaire « les Petits Artistes de la Mémoire », le concours National de la Résistance et de la Déportation. L'opération « Je me souviens de la libération du Pas-de-Calais », lancée en septembre 2014 par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), dans le cadre du 70ème anniversaire de la seconde Guerre Mondiale a vu la participation de 27 classes et 577 élèves. Les journées mémorielles à la Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, organisées à l'occasion du centenaire de la bataille d'Artois, se sont déroulées en septembre et octobre 2015 et ont rassemblé plus de 2 500 élèves de CM2 du département.



## **LA GESTION HUMANITAIRE DES MIGRANTS DANS LE CALAISIS**

La gestion de la crise migratoire dans le Calaisis a pleinement mobilisé les services de l'État et leurs partenaires, notamment les associations. En complément des actions constantes des forces de sécurité, l'intervention des services de l'État en 2015 a consisté à aménager des capacités d'hébergement in situ pour les migrants et à les orienter vers des Centres d'Accueil et d'Orientation.

### **■ L'amélioration de capacités d'accueil pour répondre à l'augmentation du nombre de migrants**

**Le Centre d'accueil de jour Jules Ferry** a été ouvert le 15 janvier 2015. Sa gestion a été confiée à l'opérateur La Vie Active, pour fournir les prestations suivantes : accès aux soins de première nécessité, accès à l'eau (points d'eau, douches, toilettes), distribution de repas quotidiens, vestiaires, accès à l'électricité, accès à l'information juridique et sociale.

**Par ailleurs des capacités d'hébergement spécifiques ont été aménagées pour les femmes et enfants** au sein de ce centre, pour atteindre 400 places au total (200 places dans des bâtiments modulaires, et 200 places dans les tentes de la Sécurité civile). Cette opération a été financée par l'État à hauteur de 13,37 M€ en 2015.

Complémentairement, l'implantation d'un Centre d'Accueil Provisoire (CAP) de 1500 places, également confié à La Vie Active et constitué de 125 containers de 12 places, a également été décidée en octobre 2015 pour une ouverture le 11 janvier 2016. Les dépenses prévisionnelles engagées par l'Etat en 2016 vont totaliser en année pleine, 17,37 M€ (investissement et fonctionnement du CAP).



### **■ L'accueil des migrants en CAO**

Dans le cadre du plan d'urgence de mise à l'abri des migrants présents à Calais, 1 834 personnes migrantes présentes sur la Lande de Calais ont bénéficié d'une orientation en CAO dans 55 départements entre le 22 octobre et le 31 décembre 2015.

Les premières maraudes pour orienter les migrants vers les CAO ont débuté le 22 octobre 2015 sur un rythme quotidien. L'intervention des services de l'État (DDCS) s'est déployée en lien avec ceux de

l'Office Français de l'Immigration et de l'Insertion (OFII), l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et les associations (SOS Solidarités et AUDASSE) sur la base de deux dispositifs complémentaires :

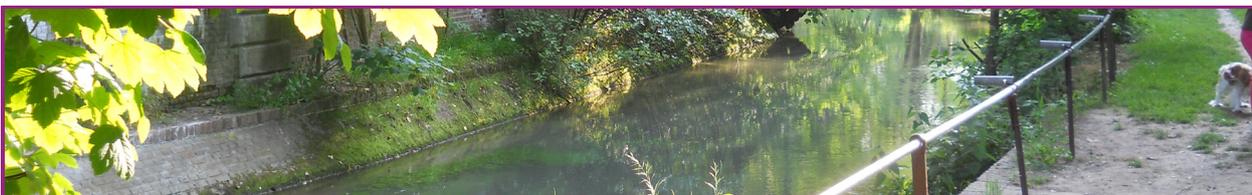
- l'organisation d'un point d'information fixe et quotidien organisé au Centre Jules Ferry, permettant de sensibiliser un public large à une heure d'affluence, en utilisant des supports d'information visuels (panneaux d'information réalisés par la Vie Active et l'association SALAM, flyers réalisés par l'OFPRA en 6 langues) et vidéo (reportages réalisés dans les CAO apportant des témoignages de personnes qui ont quitté la Lande) ;
- des maraudes sociales sur le site de la Lande.

Au regard de la jeunesse du dispositif CAO à fin 2015, les retours d'expériences n'ont pas été exhaustifs. Néanmoins, au 31/12/2015 plusieurs migrants avaient d'ores et déjà obtenu le statut de réfugié et nombreux avaient été ceux qui se sont engagés dans une démarche de demande d'asile. Enfin des départs de migrants de CAO en vue d'un retour à Calais ont été observés sans que ce phénomène soit marqué.



# Construire un aménagement et un développement durables du territoire





## PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ■ *La protection des milieux naturels*

Dans le Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de 24 sites terrestres (19 sites relevant de la directive Habitats, 5 sites relevant de la directive Oiseaux et 4 sites entièrement marins). Tous les sites terrestres disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) terminé. La création par décret du 11 décembre 2012 du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a permis d'engager l'élaboration des DOCOB des 2 sites situés dans son périmètre ainsi que les DOCOB de 3 sites entièrement marins.

**En matière d'environnement marin**, l'élaboration des différents volets du Plan d'Action pour le Milieu Marin Manche Est - Mer du Nord s'est poursuivie avec l'approbation en 2015, du programme de surveillance, celle du programme de mesures devant intervenir en 2016. En décembre 2015, le plan de gestion du Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été adopté pour une durée de 15 ans, ce qui lui permet d'entrer maintenant dans la phase opérationnelle de mise en œuvre de ses orientations de gestion. Enfin, le schéma régional de développement de l'aquaculture marine du Nord – Pas-de-Calais a été adopté en décembre 2015. Ce document détermine les zones propices au développement des différentes activités aquacoles sur le domaine public maritime et garantit une cohabitation des différents usages sur le littoral.

Le processus de renouvellement des baux des **lots de chasse maritime** dans le Pas-de-Calais s'est achevé en 2015 et a été l'occasion du déplacement de 2 mares de chasse situées dans le périmètre de la réserve naturelle de la baie de Canche en lien avec l'association de chasse concernée.

### ■ *La protection de l'air*

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, approuvé en 2014 pour l'ensemble du territoire de la région Nord - Pas-de-Calais, a été complété en 2015 par un arrêté interdépartemental relatif à l'information et l'alerte du public en cas d'épisode de pollution. Il modifie notamment les critères de déclenchement de l'alerte et définit une liste de recommandations et de mesures réglementaires à mettre en place.

### ■ *L'engagement dans la transition énergétique.*

L'implication des collectivités dans la réalisation de la transition énergétique est déterminante. Dans ce cadre, 11 projets portés par des EPCI et communes du département ont été labellisés à l'appel à projets Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). 5 500 000 € de crédits de l'État ont été mobilisés pour appuyer les projets de ces territoires dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables.

Le développement de l'éolien se poursuit dans le département avec 54 nouveaux aérogénérateurs autorisés représentant une puissance de production de 160 MW électriques. Parallèlement le processus de concertation concernant le développement des énergies marines renouvelables a été relancé en 2015 en vue de la désignation d'éventuels nouveaux sites propices au large des côtes du département.

### ■ *La préservation de la ressource en eau*

Le Schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a été approuvé en novembre 2015.

La mise en œuvre du plan d'action opérationnel territorialisé au titre du SDAGE 2010-2015 s'est focalisée en 2015 sur la protection des captages d'alimentation en eau potable, la restauration de la continuité écologique et de l'état morphologique des cours d'eau, la protection des milieux naturels et des zones humides et la surveillance et la mise conformité des stations d'épuration du département (3 stations de traitement des eaux usées ont été jugées non conformes aux normes de la directive Eaux Résiduaires Urbaines en 2015).

12 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) couvrent entièrement le département du Pas-de-Calais. 5 sont déjà approuvés. Ceux de la Sensée, de la Haute-Somme et de l'Authie sont dans leur phase finale d'élaboration ; les autres étant à un stade d'avancement moindre.

Enfin la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Pas-de-Calais, qui assure la coordination des politiques publiques dans le domaine de l'eau et de la nature, a conduit 1236 contrôles, dont 630 non conformes, qui ont notamment donné lieu à 351 rappels réglementaires, 41 avertissements administratifs, 40 suites administratives, 43 rapports de manquements administratifs, 26 mises en demeure, 71 procès verbaux.

## ***PLANIFIER ET RÉGULER L'URBANISME***

La couverture du département en matière de documents d'urbanisme se poursuit, dans le contexte de l'application des dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).

L'année 2015 a par ailleurs vu, en application des dispositions de la loi ALUR, la fin de la mise à disposition des services de la DDTM, au 1er juillet 2015, en matière d'application du droit des sols (ADS) pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et qui se sont dotées d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale. L'État les a accompagnées dans la création et l'organisation des nouveaux centres instructeurs.



### **■ Une très bonne couverture du département en documents d'urbanisme opérationnels et stratégiques**

La forte progression des démarches intercommunales s'est poursuivie en 2015.

La loi ALUR encourage l'élaboration de plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des EPCI. En 2015 les services de l'État, avec pour chef de file la DDTM, ont accompagné et soutenu les EPCI et les communes en favorisant l'approbation du nouveau PLUi de la CC des Trois Pays et l'élaboration ou la révision de 13 autres PLUi.

Au 31 décembre 2015, près de 60 % du territoire du Pas-de-Calais est couvert par un PLUi approuvé ou en cours d'élaboration.

Afin d'anticiper la caducité des **Plans d'occupation des Sols** (POS), un important travail d'analyse et de recensement a été conduit en 2015 afin d'accompagner et de conseiller les collectivités concernées.

10 cartes communales ont été approuvées en 2015.

A fin 2015, le Pas-de-Calais comporte 11 SCOT opposables (dont le dernier concerne le Pays du Ternois). Le périmètre de ces 11 SCOT couvre 71,2 % du territoire.

Les dotations de l'État à la réalisation des documents d'urbanisme, à travers la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme ou les appels à projets, comme l'appel à projets national PLUi, ont progressé de 48 % en 2015, passant de 459 781 € en 2014 à 679 053 € en 2015.

En matière de **publicité extérieure**, tous les dispositifs à l'exception des enseignes doivent être depuis juillet 2015 conformes aux dispositions législatives et réglementaires issues du Grenelle de l'environnement. Un travail important a été réalisé pour le retrait des enseignes dérogatoires signalant les activités utiles aux personnes en déplacement. 363 infractions ont été relevées dans ce domaine. La DDTM a par ailleurs accompagné les communes et les EPCI dans la rédaction des règlements locaux de publicité.

La DDTM a également accompagné les élus dans la mise en œuvre de la **réforme de l'urbanisme commercial**. Dans ce cadre, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie à 9 reprises en 2015 et a examiné 24 dossiers, dont 22 ont reçu un avis favorable. 9 décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Commission Nationale de l'Aménagement Commercial (CNAC), qui s'est prononcée favorablement pour 6 d'entre eux et négativement pour les 3 autres. 4 des 9 dossiers précités sont en instance devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.

## **SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX ET VEILLER À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**

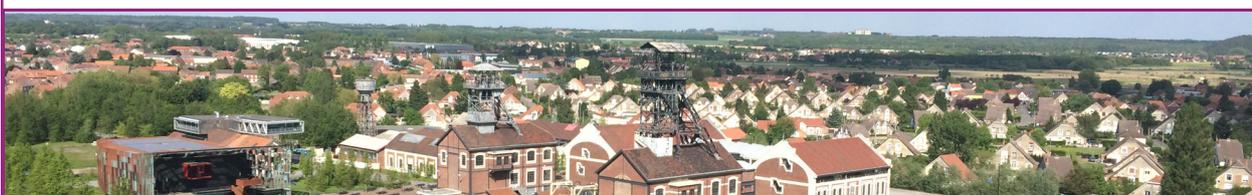
### **□ L'État accompagne les projets de développement locaux de tous les territoires**

La loi de finances initiale de 2015 a prévu une augmentation de 200 M€ de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La dotation du Pas-de-Calais a ainsi été augmentée de 34 %, de 10,4 M€ à 14 M€ et a permis de co-financer 371 opérations portées par des communes ou des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre représentant un coût total d'investissement de 66,5 M€.

L'année 2015 a été marquée par la signature, le 10 juillet 2015, du Contrat de Plan État-Région (CPER) Nord – Pas-de-Calais 2015-2020. Le CPER, concentre sur cette période plus de **2 milliards de crédits publics**. Une mobilisation de crédits exceptionnelle est concentrée sur 7 domaines : les mobilités (ferroviaire, routière, fluviale, portuaire), la transition écologique et énergétique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le numérique, les entreprises innovantes, l'emploi et le volet territorial.

Ce dernier volet, doté d'une enveloppe de **380 millions d'euros**, dont **16,61 millions d'euros** de crédits FNADT pour le premier triennal du contrat de projet, a permis de soutenir dès 2015, des grands projets dans le Pas-de-Calais :

- sur le littoral, avec une enveloppe de 4,3 M€, dont 1 M€ pour la rénovation / extension du palais des congrès du Touquet en 2015),
- dans le bassin minier, à hauteur d'1 M€ pour la réhabilitation et la reconversion des bâtiments de l'exploitation minière de la fosse du 9-9 bis à Oignies (inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO).



**De plus un Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis a été signé**, sous la forme d'un avenant au CPER, le 13 novembre 2015 par le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, le président du Conseil régional, le président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et la présidente de la Communauté d'agglomération du Calaisis afin de soutenir un territoire affecté par la conjonction exceptionnelle d'une crise migratoire sans précédent et des difficultés économiques structurelles.

L'Etat s'est engagé à apporter 50 M€ sur une période de 6 ans pour soutenir une douzaine de projets, articulés autour de 3 axes prioritaires :

- ❑ le soutien à l'économie et à l'emploi avec 7 M€ en faveur de la formation à la recherche d'emploi et pour le fonds de soutien à l'emploi,
- ❑ le développement de l'attractivité du territoire, avec 18 M€ pour la requalification du front de mer,
- ❑ la transition écologique et énergétique, avec près de 6 millions d'euros en faveur notamment de la qualité de l'eau.

Par ailleurs dans le cadre de **l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Projets de revitalisation de centres-bourgs »**, qui soutient des projets transversaux visant à limiter l'étalement urbain, redynamiser l'offre de commerces, créer des équipements et des services adaptés et relancer les activités dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants, la candidature de la Communauté de Communes de Desvres-Samer a été retenue et a bénéficié, en 2015 d'une enveloppe de crédits FNADT de 252 000€, pour renforcer dans un premier temps ses capacités d'ingénierie.

Enfin, le volet territorial du CPER prévoit aussi un soutien à hauteur de 1,11 millions d'euros pour l'ingénierie territoriale et foncière et le soutien des territoires ruraux, notamment les 2 communes du département qui n'ont pas été retenues à l'AMI (Auxi-le-Château et Lumbres).

### ❑ *Investir dans les infrastructures de transports*

L'année 2015 a vu la relance du Projet du Canal Seine Nord Europe (CSNE) avec, outre le lancement du processus de création de la société de Projet, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'avant-projet sommaire modificatif du tracé du futur ouvrage et dans le cadre de la démarche grand chantier, d'un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié, qui couvre les territoires de l'Artois et du Cambrésis.

L'État poursuit par ailleurs son accompagnement des porteurs de projets pour développer l'usage des transports collectifs retenus en 2014 dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » des subventions pour un montant de :

- ❑ 30 M€ au Syndicat Mixte Transport Artois Gohelle pour les projets de bus à haut niveau de service entre Liévin et Hénin-Beaumont, Hénin-Beaumont et Lens via Carvin, ainsi qu'entre Auchel et Bruay,
- ❑ 1,71 M€ pour la communauté d'agglomération du Boulonnais pour les projets de funiculaire.

## **ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES TERRITOIRES**

---

### ❑ *La politique de soutien à l'agriculture*

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles modalités de programmation de la Politique Agricole Commune (PAC), notamment la décentralisation du second pilier et la crise des élevages à partir de l'été. Ces dossiers ont une nouvelle fois pleinement mobilisé les services de la DDTM.

Le versement, dans les délais, des aides du 1er pilier de la PAC constitue chaque année un enjeu majeur et un objectif prioritaire de la DDTM. En 2015 132 M€ ont été versés à 5 274 exploitations (8ème département national pour le montant et 7ème pour le nombre de bénéficiaires).



Dans le domaine animal, 1 075 demandes d'aide au maintien du troupeau vaches allaitantes (PMTVA) et 114 demandes d'aide aux ovins et aux caprins ont été instruites.

L'utilisation de la télédéclaration continue à progresser, 5 points supplémentaires ont été gagnés en 2015 par rapport à 2014 pour atteindre 90 % des déclarants. En 2015, 841 contrôles sur place ont été réalisés pour vérifier l'exactitude des déclarations et le respect des conditions d'attribution des aides. Parmi ces contrôles, 299 ont été réalisés par télédétection.

Concernant le second pilier de la PAC, l'année 2015 a été marquée par la fin de la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2007-2013 et notamment du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui aura permis de financer 280 projets, retenus par les 3 GAL (Groupe d'Action Locale) du département, pour un montant de 3 369 109 € de crédits FEADER.

Le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais est désormais autorité de gestion du programme FEADER 2014-2020, dont les différentes mesures ont été progressivement lancées en 2015 : modernisation des bâtiments d'élevage, mesures agro-environnementales et en faveur de l'agriculture biologique, aides à l'agro-foresterie. La DDTM est, dans le cadre d'une convention avec le Conseil régional, service instructeur de différentes mesures. Au total 127 projets ont bénéficié en 2015 dans ce cadre pour un montant total de subventions communautaires, de l'État, de l'Agence de l'Eau Artois -Picardie et du Conseil régional de 4,8 M€.

Malgré une hausse du nombre de jeunes présentant un projet d'installation (104 plans de professionnalisation personnalisée agréés en 2015 contre 60 en 2014), seules 32 installations de jeunes agriculteurs ont été soutenues en 2015 (58 en 2014, 59 en 2013) pour un montant d'aide en capital de 471 000 € (État et FEADER), ceci en raison notamment de taux d'intérêt très bas.

L'année 2015 a également été marquée par la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage annoncé par le Gouvernement le 22 juillet 2015 et renforcé le 3 septembre, qui a pleinement mobilisé la DDTM. Une cellule interdépartementale d'urgence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais a été mise en place en août 2015.

Ce plan de soutien, qui combine mesures fiscales, sociales, prises en charge d'intérêts d'emprunts et des coûts de restructuration, a permis de mobiliser 3,263 M€ de crédits de l'État pour soutenir 642 exploitants agricoles du département.

### **La préservation des milieux agricoles est également un enjeu important.**

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a remplacé la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) dans la lutte contre l'artificialisation des sols. Elle s'est réunie à 9 reprises en 2015 pour examiner 40 documents d'urbanisme, dont 9 PLUi, 2 PLU, 28 cartes communales.



## **VEILLER AU DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DES TERRITOIRES**

L'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) a assuré en 2015 la surveillance de près de 900 monuments historiques dans le Pas-de-Calais, ainsi que le contrôle des chantiers ouverts sur une trentaine de chantiers les concernant.

Parallèlement, il veille à la conservation de sites ou d'espaces protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 :

- 39 sites classés,
- 36 sites inscrits,
- 14 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et

Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

- 840 abords de monuments historiques,

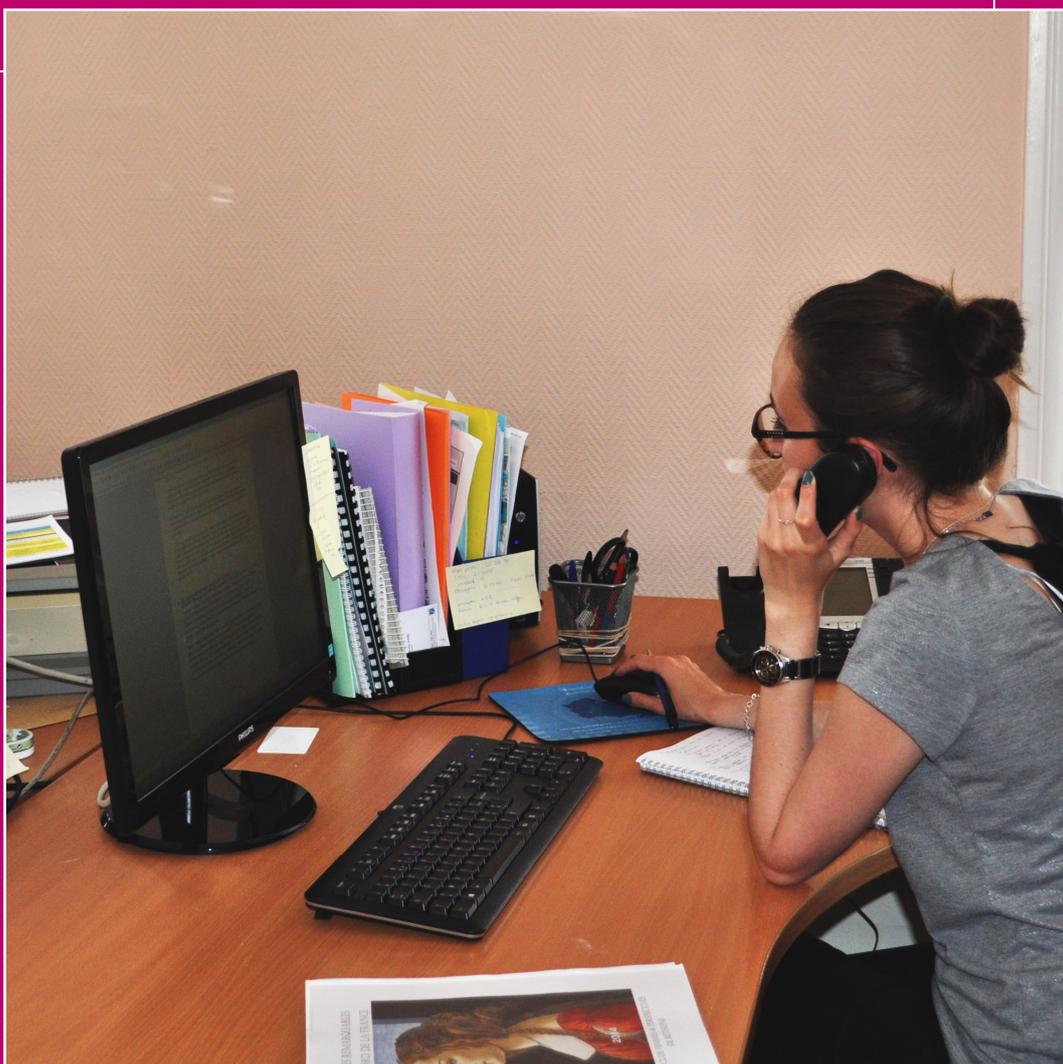
et de 72 biens du patrimoine minier labellisés par l'UNESCO depuis 2012 et de 5 zones tampons.

- 72 biens UNESCO Bassin Minier, et 5 zones tampons : inscription 2012 (la zone tampon est continue peut englober plusieurs biens inscrits)

L'UDAP intervient également en réseau avec le conseil régional, le conseil départemental, la Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l'art français, pour faciliter l'établissement de programmations de travaux et le montage de dossiers, en faveur du patrimoine des communes rurales.



## Renforcer l'efficacité des services de l'Etat





## DES ACTIONS CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

### ■ L'amélioration des délais de délivrance des titres

Ces actions passent tout d'abord par l'amélioration des délais de délivrance des titres par la préfecture et les sous-préfectures du Pas-de-Calais.

Les chiffres de production à retenir sont les suivants pour l'année 2015 (les pourcentages correspondent à la variation par rapport à l'année 2014) :

Titres	Préfecture	S/P Béthune	S/P Boulogne	S/P Calais	S/P Lens	S/P Montreuil	S/P St-Omer	TOTAL
Cartes grises	62 741 (+6,57 %)	29 971 (+ 2,42 %)	24 274 (-10,58 %)	29 923 (+ 9,88 %)	48 651 (+ 6,14 %)	9 175 (+4,36 %)	15 271 (-14, 61 %)	220 006 (+2,6 %)
Permis de conduire	32 451 (- 11,23 %)	2 988 (- 19,16 %)	5 663 (+0,45%)	6 141 (-3,49 %)	4 632 (- 18,4%)	-	-	51 875 (- 10,45 %)
Cartes nationales d'identité	39 610 (-8,49 %)	18 063 (-0,07 %)	10 525 (+ 1,17 %)	-	24 737 (- 6,81%)	-	-	92 935 (-5 ,47%)
Passeports	112 106	-	-	-	-	-	-	+ 68,44 %

Nota : depuis le 1er janvier 2015, la préfecture du Pas-de-Calais, accueille la **plate-forme interdépartementale de validation des passeports biométriques** pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. En 2015, elle a validé 34 299 titres pour le département du Pas-de-Calais.

Parallèlement ces titres réglementaires ont été traités dans les délais moyens suivants :

Titres	Préfecture	S/P Béthune	S/P Boulogne	S/P Calais	S/P Lens	S/P Montreuil	S/P Saint-Omer	TOTAL
Cartes grises	12,4 min	-	19,7 min	17,4 min	13,6 min	-	-	14,69 min (16 min en 2014)
Permis de conduire	7,1 jours	6,3 jours	6,2 jours	20,5 jours	16,2 jours	-	-	7,92 jours (24,9 en 2014)
Cartes nationales d'identité	9,2 jours	2 jours	6,4 jours	-	1,2 jour	-	-	5,35 jours (6,2 en 2014)
Passeports	5,7 jours	-	-	-	-	-	-	

Dans le cadre de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, qui vise notamment à réduire les délais d'enregistrement des demandes (objectif à 3 jours), la sous-préfecture de Calais accueille depuis le 1er novembre 2015 le guichet unique pour l'accueil des demandeurs d'asile. Il regroupe des agents de la sous-préfecture, en charge de l'enregistrement de la demande d'asile et de l'OFII, en charge de l'évaluation et de l'orientation du demandeur. Nota : la Sous-Préfecture de Calais traite exclusivement les demandeurs d'asile du Calais.

Le flux global des migrants accueillis pour une information sur l'asile a augmenté de manière considérable : 1 092 en 2013, 1 943 en 2014 et 6 437 en 2015.

Corrélativement, le nombre de primo-demandeurs reçus a certes augmenté de 220 % en 2015 par rapport à 2014 mais il reste limité en volume.

Le bilan chiffré 2015 s'établit comme suit :

Année	2013	2014	2015	Total
Nombre de primo demandeurs	399	885	2834	4118
Nombre de demandeurs identifiés	83	229	939	1251
Nombre de procédures Dublin	54	194	743	991
Nombre de demandeurs non identifiés	71	475	1787	2333
Nombre d'APS délivrées	98	525	1978	2601
Nombre de refus de séjour notifiés	239	334	664	1237
Nombre de procédures prioritaires	217	178	228	623

Les nationalités les plus représentées parmi les primo-demandeurs d'asile ont été les suivantes :

- Soudanais : 71,45 %
- Afghans : 10,62 %
- Erythréens : 8,57 %
- Tchadiens : 1,87 %
- autres : 7,49 %

### *L'accueil et l'éloignement des ressortissants étrangers*

Depuis octobre 2014, la mission d'accueil des étrangers est exclusivement assurée par la préfecture pour l'ensemble du Pas-de-Calais. La hausse de fréquentation constatée a conduit depuis le 1er mai 2015, à la mise en œuvre d'un accueil sur rendez vous. 9 401 personnes ont été accueillies en 2015 pour un volume de 10 750 titres délivrés (titres de séjour et document de circulation pour les mineurs).

**S'agissant de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière**, l'activité a été particulièrement soutenue avec 4 121 mesures (contre 2 965 en 2014, soit + 39 %) et 1 755 exécutées. Mécaniquement, le contentieux de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière a augmenté également pour s'établir à 1 779 requêtes au tribunal administratif en 2015.

Pour mémoire, l'instruction des demandes de naturalisation pour le Pas-de-Calais est assurée par la préfecture du Nord depuis le 15 avril 2015.

### *L'amélioration constante de la qualité du service rendu aux usagers.*



La préfecture et les sous-préfectures du Pas-de-Calais se sont engagées depuis plusieurs années dans l'amélioration de la qualité de leurs prestations et de l'accueil des usagers.

En 2015, les labellisations Qualipref 2.0 de la préfecture et de la sous-préfecture de Lens ont été confirmées par l'AFNOR.

Dès avril 2015, la préfecture a développé un module de prise de rendez-vous

en ligne pour l'accueil des étrangers et la sous-préfecture de Lens, depuis juin 2015, pour les démarches d'immatriculation.

Parallèlement, depuis novembre 2015, la saisine par voie électronique permet désormais à tout particulier de contacter les services de la préfecture et des directions départementales interministérielles pour déposer une demande ou compléter un dossier.

Toutes ces actions visant à améliorer la qualité du service rendu à l'usager, notamment en termes de délais, ont été complétées, en 2015, par des actions ciblées sur l'accessibilité des bâtiments de la préfecture et des sous-préfectures et le confort des zones d'accueil.

Les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers particuliers, professionnels et élus, confirment, avec un taux de 85 %, les bons résultats des actions engagées en matière d'amélioration constante de l'accueil.

La préfecture a par ailleurs répondu à 2 182 interventions de particuliers ou d'élus locaux portant sur tous les champs de la vie de nos concitoyens (logement, emploi, sécurité, ...).

### ▣ *Les relations presse et le développement de la communication numérique*

En 2015, près de 15 points presse ont été tenus par le Préfet et la Préfète du Pas-de-Calais. Environ 200 demandes de presse par mois ont été traitées sur l'ensemble de l'année 2015, pour lesquelles 98% de réponses ont été apportées.

Entre 5 et 18 invitations à la presse et entre 7 et 23 communiqués de presse ont été diffusés mensuellement.

**Le développement de la communication numérique est resté un enjeu important.** En 2015, 905 actualisations / mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Pas-de-Calais ont été effectuées et 94 actualités différentes ont été mises en avant sur la page d'accueil dudit site. La consultation de ce site web oscille entre 50 000 et 60 000 visiteurs par mois et a cumulé 700 000 visites en 2015.

**Le développement de la communication via les réseaux sociaux s'est également poursuivi.** La page Facebook de la préfecture du Pas-de-Calais enregistrait 2 233 likes au 31 décembre 2015.

Créé en mai 2015, le compte Twitter Préfète62 comptabilisait pour sa part 465 tweets, 243 abonnements et 951 abonnés au 31 décembre 2015.



## **L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### ▣ *Les concours de l'État aux collectivités*

Dans un contexte économique et financier difficile, l'État a maintenu son soutien aux collectivités. Il a ainsi consacré 1 432 480 771,10 Md € (cf. tableau en annexe) au Pas-de-Calais, dont 1,691 Md € de dotations, montant en légère diminution par rapport à 2014 (- 4,92 %).

Les dotations de l'État se répartissent entre les communes (32 %), le Département (43 %) et les groupements intercommunaux (25 %). Le soutien financier aux investissements locaux représente 9% du montant total des dotations.

La péréquation verticale continue à progresser en 2015. Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) enregistrent une hausse respectivement de 17% et de 12,5% pour s'élever à 108 et 24 M€.

Par ailleurs, les versements effectués cette année dans le cadre du Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA) s'élèvent à 100 M€.

### ■ *Les emprunts structurés*

Un fonds de soutien destiné à aider les collectivités ayant souscrit des emprunts structurés a permis la prise en charge des indemnités de remboursement anticipé ou une partie des intérêts.

En 2015, 24 collectivités (soit 37 contrats d'emprunts) ont sollicité l'aide de ce fonds pour un remboursement anticipé de leurs contrats.

### ■ *Le renforcement de l'intercommunalité*

La réforme territoriale de l'État s'est poursuivie avec la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe, qui a prescrit l'élaboration d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui doit être effectif au 1er janvier 2017.

Elle conforte le rôle et la place de l'échelon intercommunal et poursuit le premier travail de réorganisation engagé entre 2012 et 2014. Au 1er septembre 2015, le département du Pas-de-Calais comportait 33 EPCI à fiscalité propre et 229 syndicats. Un premier projet de SDCI, élaboré en application des dispositions précitées et proposant la dissolution de 11 syndicats et la réduction du nombre d'EPCI de 33 à 19, a été présenté aux membres de la commission interdépartementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 et les communes et EPCI concernés par les projets de nouveaux périmètres ont été consultés du 23 octobre au 23 décembre 2015.

Les équipes de la préfecture se sont pleinement impliquées dans la mise en œuvre de cette réforme en lien avec les élus locaux du département.

Enfin, les 2 premières communes nouvelles du Pas-de-Calais ont été créées dans l'arrondissement de ST-OMER : Saint-Augustin et Saint-Martin-lez-Tatinghem.

### ■ *Organiser les élections*

Deux scrutins, profondément modifiés dans leur organisation, ont eu lieu au cours de l'année 2015 :

- les élections départementales en mars, sur la base d'un nouveau découpage géographique, passant de 77 à 39 cantons et de la mise en place de la parité,
- les élections régionales en décembre, dans le cadre d'une circonscription électorale élargie au ressort des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

9 élections municipales complémentaires ont par ailleurs été organisées en 2015.

Le processus de dématérialisation des listes électorales s'est poursuivi et près de 700 communes du département y adhéraient désormais au 31/12/2015.



### ■ *Le contrôle et le conseil aux collectivités*

La mission constitutionnelle de contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales se double d'une mission d'appui auprès des élus et de leurs équipes.

En 2015, **près de 95 000 actes** ont été transmis par les collectivités en préfecture et sous-préfectures, dont 31 % par voie dématérialisée.

**Dans le domaine de la commande publique**, 2015 a été marquée par une forte augmentation des actes reçus en préfecture et sous-préfectures (8 738). Le nombre de dossiers contrôlés s'élève à 2 280. Pour l'ensemble de ces actes, 28 recours gracieux ont été adressés aux collectivités, aucun n'a conduit à une procédure contentieuse.

**Pour la fonction publique**, 635 actes ont été contrôlés sur 10 495 actes reçus et 46 ont donné lieu à un recours gracieux.

**S'agissant du contrôle budgétaire**, 12 514 actes ont été transmis par les collectivités et 968 au titre du FCTVA, 8 809 ont été contrôlés.

Parmi ces actes contrôlés, 608 ont fait l'objet d'un courrier formalisé aux collectivités (dont 288 concernant le FCTVA, soit près de la moitié) et 10 ont été transmis à la Chambre Régionale des Comptes. Par ailleurs, 322 courriers et courriels ont été adressés aux collectivités à titre de conseil.

En matière d'**institutions locales et d'intercommunalité**, les services ont reçu et ont contrôlé 4 601 actes, 245 ayant donné lieu à un recours gracieux et un a fait l'objet d'une procédure contentieuse.

S'agissant enfin de l'**urbanisme**, une convention de partenariat a été conclue le 29 juin 2015 entre la préfecture et la DDTM en vue d'apporter, à compter du 15 septembre 2015, l'appui technique des agents de la DDTM aux agents en charge, au sein de la préfecture, du contrôle de légalité. 698 actes ont fait l'objet d'un contrôle en 2015 et ont débouché sur 64 recours gracieux et 3 déférés.

## *Annexe*









Préfecture du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9  
tél :03 21 21 20 00

---



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)  
[facebook.com/prefetpasdecalais](https://facebook.com/prefetpasdecalais)  
[twitter.com/prefet62](https://twitter.com/prefet62)